

Informations concernant le Concours de Médecine générale à destination des étudiants inscrits au Master3 ULiège 2021-2022

Remarque préalable : *Nous vous invitons à être très attentifs au règlement du Jury interuniversitaire qui vous sera communiqué par le Doyen lors de la séance d'information du mois de décembre. Les informations ci-après sont susceptibles d'être adaptées en fonction de ce règlement interuniversitaire qui prime sur toute autre disposition.*

Le concours de Médecine générale, destiné aux étudiants du Master3 2021-2022, ouvre la porte au Master de spécialisation en Médecine générale (3 ans). Les étudiants doivent s'inscrire aux Concours organisés à l'ULiège (voir règlement du Jury interuniversitaire) et ensuite s'inscrire spécifiquement au Concours de Médecine générale. Tous les étudiants qui ont indiqué la Médecine générale parmi leurs 3 choix, recevront une invitation à s'inscrire, par voie électronique, en avril ou en mai.

L'accès au Concours est conditionné à la validation de 3 stages de Médecine générale : le MEGE2 (stage obligatoire figurant parmi les 10 facultaires obligatoires), le MEGE3 (effectué entre janvier et mai) et le MEGE4 (effectué entre février et juin).

Conformément au règlement interuniversitaire, un classement sera établi sur base des points obtenus par chaque étudiant (avec un maximum de 100) : 50 points consacrés aux résultats académiques en Master, 30 points à l'interview, 20 points à la moyenne des cotes obtenues aux trois stages réalisés en Médecine générale (le stage dit « obligatoire » MEGE2, MEGE3 et MEGE4). Les candidats doivent avoir obtenu une moyenne de 60 % sur l'ensemble de l'épreuve et une note supérieure à 50 % pour les parties relatives aux stages (sur 20 points) et à l'interview (sur 30 points). Les étudiants qui ne rempliront pas ces conditions seront classés dans la catégorie « non admissibles » et les étudiants qui ne sont pas présentés, dans la catégorie « sans objet ».

Résumé des conditions d'accès au Concours de Médecine générale :

- être inscrit dans le délai imparti aux Concours de l'ULiège (*)
- avoir inscrit la MG dans ses choix
- s'être inscrit au Concours de MG (en répondant à l'invitation électronique en avril ou en mai)
- avoir presté et validé trois mois complets de stages en MG (MEGE2 qui figure dans les 10 mois de stage dit « obligatoires » et deux mois préparatoires à la pratique de la Médecine générale, MEGE3 et MEGE4)

La cote de l'interview (sur 30 points) correspondra à la moyenne des cotes obtenues aux stages réalisés en Médecine générale (le stage « obligatoire » MEGE2, MEGE3 et MEGE4) sauf pour les étudiants qui ont obtenu, pour leurs stages MEGE3 et MEGE4, une ou plusieurs cotations « insuffisant » ou « inférieur aux attentes » pour un ou plusieurs des 24 items évalués ou qui n'ont pas réalisé et validé tous les travaux demandés au cours de ces deux stages. Dans ce cas, la cote sur 30 points sera établie sur base d'une interview devant Jury, le 23 juin 2022.

Un classement sera établi pour l'ensemble des étudiants du Master 3 qui se sont inscrits au Concours de Médecine générale.

(*) : cette inscription est une formalité obligatoire et un oubli a pour conséquence d'empêcher l'octroi d'une attestation 2022, dans toutes les hypothèses (notamment celle où vous auriez indiqué un choix unique pour la Médecine générale).

FAQ

➤ Puis-je effectuer un ou des stages à l'étranger ?

Les stages obligatoires facultaires (dont le MEGE2) doivent être effectués en Belgique.

Les stages MEGE3 et MEGE4 sont destinés à vous préparer au mieux à l'exercice de la Médecine générale, dans le système de santé belge. Ils doivent donc être effectués en Belgique (sauf dérogation, à introduire si vous envisagez un assistantat en dehors de la Belgique).

Découvrir la Médecine générale en dehors de la Belgique est évidemment une belle opportunité : un stage à l'étranger peut s'envisager mais uniquement dans le cadre des « stages à choix ». Votre projet doit être soumis d'abord à l'accord du Prof. GIET et ensuite à celui de l'Apparitorat.

➤ Quand programmer les deux stages MEGE3 et MEGE4 ?

Les deux stages préparatoires à l'exercice de la Médecine générale (MEGE3 et MEGE4) doivent être effectués entre janvier et mai (MEGE3) et février et juin (MEGE4), en respectant impérativement l'ordre, d'abord MEGE3 et ensuite MEGE4.

Si votre grille de stage prévoyait un mois à choix avant janvier, et que vous avez décidé de le consacrer à la Médecine générale, il ne peut dès lors s'agir que d'un « mois optionnel » (et non pas MEGE3 ou MEGE4 car ces deux mois préparatoires font l'objet d'un encadrement particulier et d'activités encadrées sur ECampus).

➤ Quels stages choisir pour « les stages à choix » ?

L'identification que vous ferez individuellement de vos besoins d'apprentissage doit guider en priorité vos choix. Ce choix est donc totalement libre.

Les stages suivants sont souvent recommandés, surtout s'ils vous exposent un maximum à des patients « tout venant » (consultations,...) : gériatrie, dermatologie, pédiatrie, ORL, médecine physique,...

➤ Puis-je effectuer tous mes stages chez le même Maître de stage ?

Il est souhaitable de respecter une certaine diversité dans le choix des lieux de stages : parmi les 3 stages MEGE2, MEGE3 et MEG4, seuls deux stages peuvent être réalisés chez le même Maître de stage généraliste.

A noter qu'il convient de respecter la règle facultaire qui n'autorise aucun stage chez un parent jusqu'à 4^{ième} degré.

➤ Puis-je effectuer plus de stages en MG (outre MEGE3 et MEGE4) ?

Vous avez toute liberté pour programmer vos « stages à choix », comme bon vous semble. Si votre choix se porte sur un ou des stages de Médecine générale, la cote obtenue au terme de ce ou ces stages n'interviendra pas dans le classement au Concours. Dans ce cas particulier, vous pouvez effectuer un 3^{ième} mois chez un même Maître de stage.

➤ **Pouvais-je programmer un stage de MG avant janvier ?**

Les stages MEGE3 et MEGE4 doivent obligatoirement être effectués entre janvier et mai (MEGE3) et février et juin (MEGE4) : ils font l'objet d'un encadrement organisé et des travaux sont à effectuer sur Ecampus. Si vous avez programmé un stage de Médecine générale avant janvier, il ne peut alors s'agir que d'un stage « à choix », venant en supplément des stages donnant accès au Concours.

➤ **Comment recevrai-je les consignes pour les activités MEGE3 et MEGE4 ?**

Les consignes relatives aux stages MEGE3 et MEGE4, tant à destination des étudiants que des Maîtres de stage, sont reprises dans une vidéo dont le lien vous sera communiqué dès que vous aurez programmé un de ces stages : un formulaire d'enregistrement de vos stages MEGE3 et MEGE4 vous sera adressé d'ici peu.

Tout stage MEGE3 ou MEGE4 doit faire l'objet d'un enregistrement suivi d'un accord officiel (Madame Jérôme et Madame Urbanski, sjerome@uliege.be) : ces démarches doivent impérativement être réalisées avant le début du stage.

Toutes les activités durant les stages seront enregistrées via ECampus : les stages MEGE3 et MEGE4 sont « paperless » ; les secrétaires du Département de Médecine générale ne peuvent consacrer du temps à collecter les « documents papiers » (travaux, cotes de stage, grille d'évaluation du stage,...).

➤ **Comment identifier un Maître de stage ?**

Une liste des Maîtres de stage reconnus par la Faculté est disponible sur le site de la Faculté (moyennant votre login). Il vous est possible de « recruter » vous-même votre ou vos Maîtres de stage : chaque (nouveau) Maître de stage doit toutefois introduire un formulaire de demande de reconnaissance et avoir été reconnu par la Faculté avant le début de votre stage (délai de la procédure : maximum deux mois, hormis l'été).